

LSFin, ESG et droit privé – quelques enjeux essentiels pour les prestataires de services financiers à travers l'examen de cas pratiques

Structure et contenu

LSFin dans la pratique et les nouvelles obligations en matière ESG en matière de gestion de fortune et de conseil en investissement

5 ans après l'adoption de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin), celle-ci est maintenant devenue pleinement applicable pour tous les prestataires de services financiers qui s'adressent à des clients privés comme professionnels. Comme pour toute nouvelle réglementation, sa mise en œuvre a fait ressortir de nombreuses questions d'interprétation qui sont appréhendées différemment par les acteurs du marché. Ces questions se combinent avec les exigences nouvelles de l'autorégulation en matière d'identification des préférences des clients en matière ESG.

Un campus basé sur le partage d'expériences et de nombreux cas pratiques

Deux praticiens expérimentés de ces thématiques qui ont eu l'occasion d'accompagner de nombreux instituts financiers en Suisse romande sur ces sujets vont aborder 6 volets d'intérêt particulier en mettant en exergue les principales questions d'interprétation et en échangeant avec l'audience sur la base de cas pratiques.

Public cible

Analystes financiers
Asset managers
Portfolio managers
Spécialistes IT
Experts en droit, compliance et audit
Experts en opérations des marchés financiers
Gestionnaires de patrimoine

Langue

français

Date

03.10.2023

Heure

13:00 – 17:00

Lieu

FER, rue de Saint-Jean 98, 1201 Genève

Coût

Les membres de la SFAA participent gratuitement.
Pour toute les autres personnes le coût est de CHF 480, documentation inclus.

Inscription

En ligne sur <https://www.sfaa.ch/fr/ch-fr/agenda/enregistrement/>

Contact

info@sfaa.ch / ☎+41 44 872 35 40

Orateurs



Yvar Mentha, Partner – BRP Bizzozero & Partners

Titulaire du brevet d'avocat, il a travaillé plus de 20 ans auprès d'un grand banquier privé, au sein du service juridique d'abord puis pendant 15 ans dans différentes fonctions exécutives de l'asset management. Il a été longtemps membre du comité directeur de la SFA (Swiss Funds Association, aujourd'hui AMAS) et représentant des banquiers privés dans le cadre des révisions des directives ASB sur le mandat de gestion de fortune. Auprès de BRP, Yvar est avant tout actif dans le conseil relatif aux questions de gestion collective et privée. Il est par ailleurs administrateur indépendant de nombreuses entités suisse dans la prévoyance et la gestion d'actifs et il enseigne à l'AZEK sur ses thèmes d'expertise depuis une vingtaine d'années.



Philipp Fischer – OBERSON ABELS SA, Partner

Philipp Fischer est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Genève (2004) et du brevet d'avocat genevois (2007). Il a obtenu un Master of Laws (LL.M.) de la Harvard Law School (2009). Après avoir travaillé au sein d'études d'avocats à New York, Zurich et Genève (2010 – 2016), il a co-fondé l'étude OBERSON ABELS SA en 2016. Il pratique le droit bancaire et financier, ainsi que le droit de la protection des données et le droit des sociétés. Philipp Fischer est le coéditeur de l'un des ouvrages de référence sur la LSFIn (commentaire romand) et il enseigne également depuis plusieurs années à l'AZEK.